

## Exercice du cours Gestion financière : « Comptabilisation d'une opération d'escompte »

**Question 1: étudier l'impact de la vente à crédit sur les comptes de l'entreprise. On considérera trois dates : le 1<sup>er</sup> mars (la date de la vente), le 1<sup>er</sup> avril (dans le cas de l'utilisation effective du crédit d'escompte) et le 31 mai (la date de paiement du client / la date d'échéance du crédit).**

Le 1<sup>er</sup> mars, on comptabilise la vente au client. Au niveau du compte de résultat, cela se traduit par une augmentation des lignes suivantes : ventes de 100 K€, impôt sur les bénéfices (IMP) de 40 K€ et bénéfice net (BEN net) de 60 K€ (en supposant que l'entreprise fait des bénéfices). Au niveau du bilan, cela se traduit par une augmentation des lignes suivantes : à l'actif, effets à recevoir dans les créances clients (CL EAR) de 120 K€, bénéfice net de 60 K€, impôt doté (IMPd) de 40 K€, et taxe sur la valeur ajoutée dotée (TVAd) de 20 K€.

BILAN				COMPTE DE RESULTAT			
ACTIF		PASSIF		CHARGES		PRODUITS	
CL EAR	120	60	BENnet	IMP	40	100	Ventes
		40	IMPd	BENnet	60		
		20	TVAd		----	----	
	----	----			100	100	
	120	120					

Quelques jours après le 1<sup>er</sup> mars, la traite revient à l'entreprise acceptée par le client. A partir de cette date, deux cas peuvent se présenter : 1) l'entreprise porte la traite à l'escompte avant son échéance auprès de sa banque qui lui accordera un crédit d'escompte ; 2) l'entreprise porte la traite à l'encaissement à son échéance auprès de sa banque ce qui lui permettra de se faire payer. Le premier cas se produit lorsque l'entreprise présente un besoin de financement positif: le crédit d'escompte étant moins cher que d'autres crédits de trésorerie comme le découvert, l'opération d'escompte a pour effet de diminuer les frais financiers de l'entreprise. Le deuxième cas se produit lorsque l'entreprise ne présente pas un besoin de financement significatif nécessitant un crédit d'escompte pour le couvrir.

Dans le premier cas, le 1<sup>er</sup> avril, l'entreprise porte la traite à l'escompte auprès de sa banque. Dans un bilan financier, la créance client reste à l'actif du bilan dans la ligne « effets escomptés non échus » du poste client (CL EENE) et le crédit d'escompte est comptabilisé au passif du bilan dans les dettes à court terme bancaires. Le crédit d'escompte vient se substituer au découvert (DEC) qui est apparu suite à l'augmentation du besoin de financement à court terme.

Les frais financiers sur le crédit d'escompte (Fr Fin) se calculent de la façon suivante :  
 $120 \cdot 0,10 \cdot 2/12 = 2$ .

BILAN (financier)				COMPTE DE RESULTAT			
ACTIF		PASSIF		CHARGES		PRODUITS	
CL EENE	120	58,8	BENnet	Fr Fin	2,0	100	Ventes
		20,0	TVAd	IMP	39,2		
		39,2	IMPd	BENnet	58,8		
		120,0	ESC		----	----	
		-118,0	DEC		100	100	
	----	----					
	120	120					

Le 31 mai, le client règle le montant de la traite à la banque, ce qui a pour effet d'annuler sa dette envers l'entreprise et la dette de l'entreprise envers la banque.

BILAN				COMPTE DE RESULTAT			
ACTIF		PASSIF		CHARGES		PRODUITS	
CL EENE	0	58,8	BENnet	Fr Fin	2,0	100	Ventes
		20,0	TVAd	IMP	39,2		
		39,2	IMPd	BENnet	58,8		
		0	ESC		-----	-----	
		-118,0	DEC		100	100	
	-----	-----					
	0	0					

Dans le deuxième cas, l'entreprise porte la traite à l'encaissement le 31 mai. A cette date, le client règle le montant de la traite à la banque qui crédite le compte de l'entreprise (augmentation du disponible de 120 K€).

BILAN				COMPTE DE RESULTAT			
ACTIF		PASSIF		CHARGES		PRODUITS	
CL EAR	0	60	BENnet	IMP	40	100	Ventes
DIS	120	20	TVAd	BENnet	60		
		40	IMPd		----	----	
	----	----			100	100	
	120	120					

Note : dans le cas d'une vente de produits (et non de services), pour être plus complet, on pourra tenir compte de la variation des stocks au bilan et au compte de résultat.

**Question 2: décrire les avantages et les inconvénients du crédit d'escompte du point de vue de l'entreprise (on pourra considérer d'autres financements à titre de comparaison).**

Avantages :

- Le coût du crédit d'escompte (taux d'intérêt) est inférieur au coût du découvert. Cela s'explique par des considérations de risque supporté par la banque : pour le crédit d'escompte, la banque bénéficie de la double protection liée au droit cambiaire, alors que pour le découvert, la banque ne bénéficie d'aucune garantie (crédit en blanc).
- Une fois les conditions d'escompte négociées avec la banque, l'entreprise bénéficie du crédit d'escompte de façon automatique.

Inconvénients :

- Le crédit d'escompte n'est pas remboursable par anticipation.